



FORESTVILLE

URBANISME
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

AVIS PUBLIC Dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance du **17 janvier 2023**, à **19 h**, qui se tiendra à la salle du conseil située au 1, 2^e Avenue à Forestville, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-après.

Dérogation # 2022-03

Identification du site concerné : Lot 3 497 439 situé au 19, rue Vincent

Nature et effets :

- La dérogation est à l'effet d'autoriser l'empiètement de la marge latérale qui est présentement à 2.71 mètres au lieu de 4 mètres exigés par le règlement d'urbanisme en vigueur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal à cette séance.

Donné à Forestville, ce 22^e jour de décembre 2022.

Lison Huard, greffière-adjointe

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au règlement # 2019-286 adopté le 13 août 2019 par le conseil municipal, je, Dominique Tremblay, greffière-trésorière de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché, le 22 décembre 2022, le présent avis public concernant la dérogation mineure # 2022-03 sur le site Internet de la Ville de Forestville et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 22 décembre 2022

Lison Huard, greffière adjointe